

Je suis
salarié(e)

Est-ce que je peux contacter
mon Service de Prévention et de Santé au Travail ?
OUI, à tout moment !

QUAND JE NE SUIS PAS EN ARRÊT DE TRAVAIL

- Pour faire un point sur ma capacité à occuper mon poste de travail
- Pour échanger sur ma situation médicale et mon avenir professionnel



ET MÊME SI JE SUIS EN ARRÊT

- Pour faire un point sur ma capacité à reprendre mon poste de travail ou une autre activité professionnelle *et même si aucune date de reprise n'est encore envisagée*
- Si mon Médecin traitant m'indique une probable difficulté à reprendre mon poste ou un emploi

>> N'ATTENDEZ PAS : CONTACTEZ VOTRE ÉQUIPE DE PROXIMITÉ !

- Pour nous appeler, rendez-vous sur notre site internet <https://www.ami-sante.fr/qui-sommes-nous/nos-centres/>
- Vous échangerez avec un membre de l'équipe santé-travail
- Un **RENDEZ-VOUS À LA DEMANDE DU TRAVAILLEUR** ou une **VISITE DE PRÉREPRISE** (pour un arrêt de travail > 30 jours) pourra être envisagé(e)



Dans ce cas, si une rencontre avec un professionnel en santé au travail* est organisée (*Médecin ou Infirmier) :

- votre employeur n'est informé qu'avec votre accord
- lors d'une visite de préreprise, aucune conclusion définitive n'est rendue (pas d'inaptitude)



POURQUOI EST-CE UTILE DE NOUS CONTACTER DANS CES SITUATIONS ?

- **ANTICIPER** précocement une adaptation du poste de travail (aménagements, préconisations de reclassement), ou du temps de travail (temporaire ou durable)
- **ACCOMPAGNER** vers un parcours de reconversion professionnelle : bilan de compétences, formation, ...
- **BÉNÉFICIER** d'un accompagnement social (pour la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, invalidité, ...)
- **FAIRE LE LIEN** avec des partenaires spécialisés [Service social de la Carsat, Cap emploi, Médecin Conseil de l'Assurance Maladie, ...]

Besoin d'en savoir plus ?

Site internet : www.ami-sante.fr

Vous pouvez écrire à l'adresse mail suivante: cellulecentralepdp@ami-sante.fr

Ou appeler notre Standard au 02 32 28 70 30